



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le 28/11/2025

ID : 057-245700695-20251119-B20251118_03_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le dix-huit novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Bernard ZENNER (arrivé au point 20), Mme Rachel ZIROVNIK, M. Michel HERGAT,
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etaient excusés : Roland BALCERZAK, Maurice LORENTZ, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7 jusqu'au point 19, 8 à partir du point 20

Nombre de votants : 7 jusqu'au point 19, 8 à partir du point 20

Secrétaire de séance : Benoit STEINMETZ

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, , Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication.

Était absente : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel



3. Objet : Marché n° 2407MPCN - Mission de programmation fonctionnelle, technique et environnementale pour la création d'un Relais Petite Enfance (RPE), d'une laverie et d'un Centre Multimédia - Avenant n° 1 avec la société SASU MP CONSEIL à 67300 SCHILTIGHEIM

Vu les articles L. 2194-1-2° et R. 2194-2 à R. 2194-4 du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché, notifié le 15 février 2024, passé en procédure adaptée ouverte entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la société SASU MP CONSEIL à 67300 SCHILTIGHEIM, concernant la mission de programmation fonctionnelle, technique et environnementale pour la création d'un Relais Petite Enfance (RPE), d'une laverie et d'un Centre Multimédia.

L'avenant n° 1 a pour but d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant initial du marché.

Le motif de cet avenant est le suivant :

Des hypothèses complémentaires (notamment un phasage de l'opération globale) concernant le projet du RPE, de la laverie et du centre multimédia doivent être étudiées.

Cette prestation s'intègre au marché initial comme une phase 1 bis de la tranche ferme et est proposée pour un montant de 3 800,00 € H.T..

Le montant du marché initial après avenant n° 1 est porté de 25 534,00 € H.T. (vingt-cinq mille cinq cent trente-quatre euros) à 29 334,00 € H.T. (vingt-neuf mille trois cent trente-quatre euros), soit une augmentation de 3 800,00 € H.T., soit + 14,88 %.

Le marché est modifié conformément aux articles L. 2194-1-2° et R. 2194-2 à R. 2194-4 du Code de la Commande Publique, les prestations supplémentaires étant devenues nécessaires et un changement de titulaire étant impossible pour des raisons économiques ou techniques.

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2407MPCN, passé en procédure adaptée ouverte avec la société SASU MP CONSEIL à 67300 SCHILTIGHEIM, d'un montant de 3 800,00 € H.T., soit une augmentation de 14,88 %,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 19 novembre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

